AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0577
FR00140039U7-FS0296

14 avril 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TRANSITION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 avril 2023, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 avril 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société TRANSITION et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TRANSITION sur le marché.